

Cercle de silence Versailles

Lettre n°51 – mai 2014

Extraits d'un texte d'Alain Richard, à l'initiative du premier cercle de silence à Toulouse

Sur la question du silence

Il s'agit d'un silence qui veille à être digne, non méprisant ; un silence habité non seulement par la douleur mais exprimant le cri profond d'une humanité blessée qui reste aimante et pleine d'espérance. C'est ce silence là qui nous a paru le moyen le plus adapté à exprimer notre certitude de la richesse qui existe au profond de nous-mêmes et de nos concitoyens : nous ne voulons pas que cette richesse de notre espèce humaine disparaisse.

Bilan des cercles de silence

Environ 170 villes ou villages français ont un Cercle de Silence. Une vingtaine de cercles de Silence ont lieu en Espagne, d'autres en Suisse, Pologne, quelques autres ont eu lieu en Italie, Allemagne et Angleterre. L'importance d'un Silence qui questionne la conscience varie d'une ville à l'autre. Parfois il est très rigoureux, parfois il est très relatif.

Il est certain que les Cercles de Silence ont collaboré à la conscientisation de la population française, mais il ne semble pas qu'il y ait déjà une majorité des Français prêts à s'investir plus, afin que les règlements et lois de notre pays changent en s'humanisant.

[...]

Pour le moment il me semble nécessaire de développer les Cercles de Silence et toutes les initiatives propres à faire connaître ce qui se passe dans notre pays et est réalisé en notre nom. C'est le changement de notre propre mentalité et des personnes qui nous entourent qui permettra que les lois et les comportements des politiques changent. Nous sommes tous concernés.

L'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) s'inquiète pour le droit d'asile.

Une réforme législative du droit d'asile doit avoir lieu courant 2014. L'ACAT craint une remise en cause des pratiques des principes humanistes qui président au droit d'asile :

- **RESPECT DU FAIT QUE CHAQUE PERSONNE, CHAQUE DESTIN EST UNIQUE**, Certains demandeurs d'asile risquent d'être considérés comme moins vulnérables que d'autres, et donc plus ou moins dignes de protection. Les procédures expéditives perdurent et risquent de se généraliser ;
- **L'ORALITÉ DE LA DEMANDE D'ASILE** (qui permet à chacun d'avoir une chance d'exposer ses craintes et d'être entendu) pourrait être remise en cause par un alignement de la procédure asile sur le contentieux administratif général, qui privilégie l'écrit sur l'oral. Un pouvoir accru risque d'être laissé aux préfetures, qui du fait de leur mission de police de l'immigration, sont pourtant mal placées pour écouter sereinement des récits de vie et décider du sort des demandeurs d'asile.
- **LE PRINCIPE DE NON REFOULEMENT**, qui interdit le renvoi d'un demandeur d'asile dans son pays d'origine tant que la question de sa protection n'a pas été tranchée, ne sera toujours pas appliqué à tous. Le gouvernement ne semble pas vouloir remédier à la quasi-impossibilité de demander l'asile lorsqu'on est privé de liberté, en rétention ou à la frontière. La question des renvois de demandeurs d'asile vers des pays dangereux reste tristement d'actualité.
- **LE DROIT À UNE ASSISTANCE DE QUALITÉ** : il nous faudra défendre le droit pour chaque demandeur d'asile d'être suivi et assisté dans son parcours administratif et juridique par des personnes de confiance, librement choisies, qui pourront accomplir leur mission en toute indépendance.

Le cercle de silence de Versailles

Se tient le deuxième jeudi de chaque mois de 18h à 19h

Avenue de St Cloud-Angle avenue de l'Europe à Versailles (Marché aux fleurs)

Les prochaines dates : 8 mai , 12 juin et 10 juillet 2014

<https://sites.google.com/site/cercladesilenceversailles - cercladesilence.versailles@gmail.com>

Charte du Cercle de silence Versailles

Parce que nous avons décidé d'exprimer publiquement le traitement inhumain et dégradant fait aux familles et aux travailleurs migrants en situation irrégulière en France, un Cercle de Silence s'est créé rassemblant régulièrement, à Versailles, dans un espace public, des femmes et des hommes d'horizons et convictions divers.

Par notre participation au Cercle de Silence :

IL S'AGIT de porter l'attention sur les personnes étrangères et sans papiers venues en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie.

IL S'AGIT de rappeler que chacune a droit au respect et que les atteintes à la dignité de quelques-unes blessent tous les hommes dans leur humanité.

IL S'AGIT de manifester une inquiétude face aux conditions de détention auxquelles sont soumises ces personnes dans les centres de rétention administrative et de contribuer au travail mené par diverses associations qui sont au contact de ceux qui subissent la loi, qui la font ou la font appliquer.

IL S'AGIT de refuser que des hommes, des femmes, des enfants endurent des traitements dégradants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle

IL S'AGIT d'affirmer qu'on ne peut approuver des dispositions (lois, décrets, circulaires, directives ...) qui brisent des vies humaines, détruisent des couples et des familles.

IL S'AGIT d'exprimer une espérance fondamentale en notre capacité à faire vivre des valeurs universelles.

Dans un environnement d'agitation et de bruit, le Cercle de Silence, action non violente, envoie un message humain et invite à la réflexion sur des questions concrètes.

Nous invitons donc, à Versailles, toutes les personnes de bonne volonté, croyantes ou incroyantes, à participer à ce Cercle de Silence, en référence à l'initiative des Franciscains de Toulouse.

Le cercle de silence « Versailles » est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres : du Réseau franciscain Gubbio, des fraternités franciscaines séculières, du Réseau éducation sans frontières (RESF), du Service œcuménique d'entraide (CIMADE), du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire), de la Pastorale des migrants des Yvelines, du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), de l'Église Protestante Unie, du Centre Huit, du Secours Catholique Versailles, du Collectif Étrangers Français en Yvelines (CEFY), du CELY (Croyants en Liberté Yvelines) et de la Communauté de Vie Chrétienne (CVX).